

RAPPORT JOURNÉE MONDIALE CONTRE  
LA PEINE DE MORT 2023

# LA PEINE DE MORT UNE TORTURE IRRÉVERSIBLE

10 OCTOBRE 2023

21<sup>E</sup> JOURNÉE MONDIALE  
CONTRE LA PEINE DE MORT



[www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org)

**COALITION  
MONDIALE**  
CONTRE LA PEINE DE MORT

## Table des matières

AVANT-PROPOS.....	3
Méthodologie de collecte des données .....	5
La Journée mondiale 2023 en bref.....	8
I. Continuer de sensibiliser aux liens entre la peine de mort et la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à accompagner le plaidoyer sur ces enjeux.....	9
1. Sensibiliser aux liens entre la peine de mort et la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants .....	9
2. Créer et partager des outils de la Journée mondiale pour accompagner le plaidoyer sur ces enjeux.....	9
3. Distribuer les outils créés .....	10
II. Encourager l'organisation d'initiatives locales et renforcer la société civile abolitionniste .....	11
1. Initiatives locales soutenues par la Coalition mondiale .....	11
2. Initiatives locales organisées pour la Journée mondiale 2023.....	11
3. Détail de la mobilisation mondiale.....	12
3.1 Amériques .....	12
3.2 Asie .....	13
3.3 Europe .....	14
3.4 Moyen-Orient et Afrique du Nord.....	15
3.4 Afrique subsaharienne .....	16
III. Résonance de la Journée mondiale 2023.....	17
1. Résonance institutionnelle et médiatique de la Journée mondiale 2023.....	17
1.1 Résonance institutionnelle .....	17
1.2 Couverture médiatique de la Journée mondiale 2023.....	18
1.3 Couverture sur les réseaux sociaux de la Journée mondiale 2023 .....	19
VI. Impact des Journées Mondiale 2022-2023 .....	22
1. Avancées dans la reconnaissance de la peine de mort comme équivalant à de la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants .....	22
2. Autres impacts de la Journée mondiale contre la peine de mort.....	23
VI. Annexes .....	25
1. A propos de la Coalition mondiale .....	25
2. Lien vers la liste de tous les membres.....	25

## AVANT-PROPOS

Pourquoi avoir choisi, pour la deuxième année consécutive, la torture comme thème de la Journée mondiale contre la peine de mort de cette année ?

La Coalition mondiale contre la peine de mort ("Coalition mondiale") a pour but de renforcer la dimension internationale de la lutte contre la peine de mort. Son objectif ultime est de parvenir à l'abolition universelle de la peine de mort. Dans les pays où la peine de mort est appliquée, la Coalition mondiale s'efforce d'en réduire l'usage, par exemple en soutenant et en invoquant le respect des normes internationales en matière de droits humains. Depuis la création de la Coalition mondiale en 2002, des progrès significatifs ont été accomplis sur la voie de l'abolition universelle de la peine de mort. De nombreux États qui ont maintenu la peine de mort l'ont abolie dans la pratique ou en ont depuis limité l'application.

Chaque 10 octobre, la Journée mondiale contre la peine de mort ("Journée mondiale") unifie le mouvement abolitionniste mondial et mobilise la société civile, les dirigeant·es politiques, les juristes, l'opinion publique et d'autres acteur·ices pour soutenir l'appel en faveur de l'abolition universelle de la peine capitale. Cette journée encourage et consolide la prise de conscience politique et générale du mouvement mondial contre la peine de mort.

En 2023, la Journée mondiale a continué d'étudier la relation entre l'application de la peine de mort et la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, réflexion amorcée en 2022. En reprenant cette thématique deux années de suite, **la Journée mondiale explore pour la première fois une modalité cyclique**, laissant de côté l'analyse d'un thème sur un an pour privilégier une analyse sur au moins deux ans. Cette évolution répond aux recommandations des membres de la Coalition mondiale et d'une consultance externe réalisée pour la Journée mondiale 2021, tout en intégrant les observations et les leçons tirées de l'organisation de vingt Journées mondiales. Parmi ces observations, on note le besoin des organisations membres de la Coalition mondiale de disposer de plus de temps pour s'approprier la thématique et mener un plaidoyer axé sur des résultats, « l'effet de seuil »<sup>1</sup> observé dans l'organisation d'événements depuis 2-3 ans qui soulève des questions sur le rôle du Secrétariat dans l'accompagnement de la mise en œuvre d'activités, ainsi que le nouveau contexte engendré par l'institutionnalisation réussie de cette Journée mondiale, créée de toutes pièces en 2002. Cette approche pluriannuelle vise à promouvoir des actions de long terme, focalisées sur l'impact. En privilégiant une approche sur deux ans, la Coalition mondiale souhaite encourager une mobilisation durable autour d'une thématique spécifique, permettant l'obtention de résultats probants autour de l'abolition de la peine de mort et de la réduction de son champ d'application.

Ainsi, cette Journée mondiale avait pour objectif de renforcer les liens déjà établis en 2022 entre l'application de la peine de mort et la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à savoir notamment :

- La torture physique ou psychologique qui peut être appliquée pour obtenir des aveux sur des crimes capitaux ;

---

<sup>1</sup> La Coalition mondiale a observé depuis quelques années que le nombre d'activités organisées ne dépassait pas un certain « seuil ».

- Le syndrome du couloir de la mort qui contribue au déclin psychologique à long terme de la santé d'une personne ;
- Les conditions de vie difficiles dans le couloir de la mort qui contribuent à la détérioration physique ;
- Les méthodes d'exécution qui causent une douleur exceptionnelle ;
- L'existence de discriminations fondées sur le sexe, le genre, la pauvreté, l'âge, l'orientation sexuelle, le statut de minorité religieuse ou ethnique et d'autres facteurs qui peuvent aggraver le traitement cruel, inhumain et dégradant des personnes condamnées à mort.

## Méthodologie de collecte des données

Dans l'optique d'améliorer et d'optimiser la manière dont nous mesurons l'impact de la Journée mondiale, ce rapport se base sur l'utilisation de nouvelles méthodes de collecte de données qui visent à être intégrées de manière pérenne. Ces innovations représentent les premières étapes d'une réflexion plus vaste sur l'évaluation de la Journée mondiale, qui s'inscrit dans le prolongement des discussions abordées en introduction concernant l'évolution de la Journée mondiale. Pour assurer la transparence et la clarté des données présentées dans ce rapport, cette section détaille l'origine des données collectées ainsi que les méthodes employées pour les recueillir.

### Données sur la couverture médiatique et des réseaux sociaux :

La couverture médiatique et des réseaux sociaux de la Journée mondiale 2023 a été mesurée grâce à l'outil intelligent de veille en ligne « TalkWalker »<sup>2</sup>. Cet outil permet de mesurer la présence en ligne d'un sujet ainsi que l'engagement qu'il suscite en se basant sur un large éventail de sources comprenant les médias en ligne, la presse écrite, la radio et les réseaux sociaux. TalkWalker est capable de mesurer le taux d'engagement<sup>3</sup>, la portée<sup>4</sup> et les impressions<sup>5</sup> relatifs à un sujet particulier dans plus de 187 langues différentes.

Pour la rédaction de ce rapport, nous avons sollicité l'analyse de TalkWalker pour évaluer la visibilité médiatique et sur les réseaux sociaux de la Journée mondiale 2023 sur la période allant du 1er au 13 octobre 2023<sup>6</sup>. TalkWalker a ainsi analysé pendant cette période, toutes les mentions de la Journée mondiale contre la peine de mort et plus largement relatives à l'abolition de la peine de mort<sup>7</sup>.

En ce qui concerne la couverture médiatique, TalkWalker a scruté la visibilité de la Journée mondiale sur diverses sources, notamment les actualités en ligne, les blogs, forums, journaux, la télévision, la radio, les magazines, les agences presse, podcasts et communiqués de presse. Il convient de noter que les données fournies pour la « couverture médiatique » se limitent aux médias en ligne et ne reflètent pas la couverture médiatique « totale », qui inclurait les données relatives à la presse papier. Le Secrétariat de la Coalition ne dispose d'un accès aux données de la presse papier que par le biais de ses organisations membres et partenaires qui choisissent de les partager.

---

<sup>2</sup> Voir : <https://www.talkwalker.com/fr>

<sup>3</sup> L'engagement pour un article/une publication est la somme des actions effectuées en réponse à cet(te) article/publication. L'engagement pour un sujet est la somme des engagements mesurés pour tous les articles/publications relatifs au sujet. Ici, il s'agit de l'engagement relatif aux articles/publications relatifs à la Journée mondiale contre la peine de mort autour du 10 octobre.

<sup>4</sup> La portée d'un(e) article/publication représente le nombre de personnes atteintes par les articles/publications relatifs à un sujet.

<sup>5</sup> Les impressions d'un tweet sont la somme des abonné-es de la personne publiant le tweet. Les impressions du public sont la somme des impressions de chaque tweet (y compris les retweets) relatifs à un sujet spécifique, ici à la Journée mondiale contre la peine de mort autour du 10 octobre.

<sup>6</sup> Cette période a été choisie afin d'inclure la période de campagne post Journée mondiale (10 jours de mobilisations lancés par la Coalition mondiale), lors du 10 octobre et quelques jours après, afin de s'assurer de couvrir toutes les mentions de la Journée mondiale en raison des différents fuseaux horaires.

<sup>7</sup> La plateforme a été invitée à suivre les mentions de : « Journée mondiale contre la peine de mort », « Abolir la peine de mort » « Abolition de la peine de mort » et du hashtag « #EndDeathPenalty », dans plus de 17 langues, ainsi que de hashtags alternatifs identifiés comme souvent utilisés tels que « NoDeathPenalty #EndTheDathPenalty #AbolitionNow », etc.



Pour la couverture réseaux sociaux, TalkWalker a analysé la visibilité de la Journée mondiale sur Twitter, Instagram, Facebook, Youtube, et Tiktok.

#### Données sur les événements Journée Mondiale :

Pour identifier les événements Journée mondiale, deux approches ont été adoptées :

- La consultation auprès des membres de la Coalition mondiale : un questionnaire Survey Monkey a été envoyé aux membres avant et après la Journée mondiale. Le questionnaire envoyé en amont<sup>8</sup> avait pour objectif d'identifier les événements planifiés afin d'en informer l'ensemble du réseau. Le questionnaire envoyé après la Journée mondiale<sup>9</sup> avait pour objectif d'identifier les événements organisés et d'interroger les membres sur leurs impacts.
- La veille d'informations sur internet<sup>10</sup> : autour du 10 octobre, le Secrétariat de la Coalition mondiale a réalisé une veille d'informations sur internet (dont les réseaux sociaux) et à travers les newsletters et informations partagées par les membres de la Coalition.

Dans ce rapport, en raison de leur nombre élevé, tous les événements organisés par des organisations de la société civile n'ont pas été mentionnés. Dans la mesure du possible, les événements en lien avec la thématique de la Journée mondiale, les événements « innovants » et ceux ayant eu un impact ont été détaillés. Les détails de tous les événements recensés se trouvent dans l'annexe disponible sur demande auprès du Secrétariat de la Coalition mondiale.

Comme pour les Journées mondiales précédentes, les événements identifiés ont été catégorisés en événements culturels<sup>11</sup>, éducatifs<sup>12</sup>, médiatiques<sup>13</sup>, réseaux sociaux<sup>14</sup>, politiques<sup>15</sup> et traditionnels<sup>16</sup>.

La catégorie « réseaux sociaux » correspond aux campagnes sur les réseaux sociaux réalisées par les organisations de la société civile abolitionniste (organisations membres de la Coalition mondiale et alliées) à l'occasion de la Journée mondiale. Une « campagne réseaux sociaux » correspond à une série d'actions et de publications coordonnées qui visent à rendre visible la Journée Mondiale et l'abolition de la peine de mort lors du 10 octobre. Cela correspond souvent à plusieurs publications/tweets ou encore à la création de visuels distinctifs. Ce point constitue une légère différence avec les années précédentes, où un tweet était considéré comme un événement. Une campagne de 10 tweets correspondait ainsi à 10 événements. Cette année, dans un souci de cohérence méthodologique et

---

<sup>8</sup> Ce questionnaire a été complété par 10 membres francophones et 43 membres anglophones soit 53 organisations membres au total.

<sup>9</sup> Ce questionnaire a été complété par 14 membres francophones et 36 membres anglophones soit 50 organisations membres au total.

<sup>10</sup> La veille informationnelle est un processus continu de collecte, d'analyse et de diffusion d'information pertinente pour l'activité d'une entreprise.

<sup>11</sup> Les événements culturels comprennent les projections de films, les pièces de théâtre, les expositions d'art, etc.

<sup>12</sup> Les événements éducatifs comprennent les visites d'écoles, les tables rondes, divers types de publications, les ateliers, etc.

<sup>13</sup> Les événements médiatiques comprennent les conférences de presse, la contribution à la couverture médiatique de la Journée mondiale, etc.

<sup>14</sup> Les événements « réseaux sociaux » correspondent aux campagnes sur les réseaux sociaux réalisées par les organisations de la société civile abolitionniste (organisations membres de la Coalition mondiale et alliées) à l'occasion de la Journée mondiale. Une campagne est composée de plusieurs tweets/publications.

<sup>15</sup> Les événements politiques comprennent les réunions de plaidoyer, les réunions avec les organismes institutionnels et gouvernementaux.

<sup>16</sup> Les événements traditionnels comprennent les sit-in, les pétitions, les manifestations, etc.

d'harmonisation de la catégorisation des événements, les événements de type « réseaux sociaux » ont été comptabilisés sous forme de « campagnes ». Pour chaque organisation ayant organisé une campagne (composée de plusieurs publications/tweets), un seul événement a ainsi été comptabilisé. Le calcul du nombre de tweets relatifs à la Journée mondiale est quant à lui reflété dans la section « couverture réseaux sociaux ». Cette **différence méthodologie explique en grande partie l'écart dans le nombre d'événements enregistrés cette année par rapport aux années précédentes**. Si comme les années précédentes, un tweet était comptabilisé comme un événement, le nombre total d'événements s'élèverait à plus de 1000 (Voir données section I), comme les journées mondiales précédentes.

Enfin, afin de renforcer la mesure qualitative de l'impact de la Journée mondiale, une nouvelle section focalisée sur l'impact de la Journée mondiale a été ajoutée. Cette section a été nourrie avec les réponses des membres de la Coalition mondiale au questionnaire Survey Monkey.

## La Journée mondiale 2023 en bref

Pendant la campagne de la Journée mondiale, le hashtag #NoDeathPenalty a été utilisé **10 700 fois**, avec une moyenne de 826 publications par jour.

Grâce à des prises de positions d'acteurs et actrices des droits humains aux niveaux international, régional et national, la reconnaissance des liens entre peine de mort et torture s'est accrue.

**32 100 mentions** relatives à la Journée mondiale contre la peine de mort et l'abolition de la peine de mort ont été comptabilisés sur les réseaux sociaux pendant la campagne de la Journée mondiale.

De nombreuses institutions intergouvernementales, internationales et nationales ont exprimé publiquement leur opposition à la peine de mort et à la torture, créant un écho international.

La Journée mondiale a fait l'objet d'au moins **5710 publications** dans les médias.

**305 600 000 personnes** ont été touchées par les publications liées à l'abolition de la peine de mort pour la Journée mondiale sur les réseaux sociaux et les médias.



## I. Continuer de sensibiliser aux liens entre la peine de mort et la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à accompagner le plaidoyer sur ces enjeux

### 1. Sensibiliser aux liens entre la peine de mort et la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>17</sup>

- La Coalition mondiale a utilisé Facebook, Twitter et Instagram pour mener une **campagne de dix jours sur les réseaux sociaux** sur la thématique de la Journée mondiale 2023.
- La Coalition mondiale a partagé avec ses organisations membres une **boîte à outils pour les réseaux sociaux** afin qu'elles puissent utiliser des textes et des images pour leurs propres campagnes sur les réseaux sociaux. Cette boîte à outil a notamment été partagée [sur Trello](#) afin de faciliter l'accès aux ressources.
- La Coalition mondiale a distribué son **kit de mobilisation** et les **outils de la Journée mondiale 2023** aux organisations membres et aux partenaires abolitionnistes, à la fois sous forme numérique et par l'envoi de paquets physiques de documents imprimés.
- La Coalition mondiale a consacré un **bulletin d'information** à l'appel à l'action pour la Journée mondiale et à la sensibilisation de ses réseaux.
- La Coalition mondiale a lancé une campagne **d'information sur WhatsApp** auprès de ses organisations membres africaines<sup>18</sup>.
- La Coalition mondiale a organisé un **panel de haut niveau** réunissant des expert-es des Nations Unies (Morris Tribball-Binz, Rapporteur spécial sur les exécutions extra judiciaires, sommaires et arbitraires et Juan Méndez, ancien Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradant) et des personnes exonérées (Sabrina Butler-Smith et Herman Lindsey de Witness to Innocence) afin de parler du lien entre la torture et la peine capitale. Cette discussion a ensuite été [partagée sur Youtube](#)<sup>19</sup>.

### 2. Créer et partager des outils de la Journée mondiale pour accompagner le plaidoyer sur ces enjeux

Pour sensibiliser et mobiliser les personnes et les organisations du monde entier, la Coalition mondiale a créé des outils d'information et de mobilisation qui ont été mis à la disposition des membres, des partenaires et de toute personne souhaitant participer activement à la Journée mondiale. Ces outils étaient disponibles sur demande et pouvaient être téléchargés à partir du site web de la coalition mondiale ou encore sur le [tableau Trello](#). Tous les outils étaient disponibles au moins en français et en anglais.

---

<sup>17</sup> Seules les activités organisées par le Secrétariat et le Groupe de Travail Journée mondiale sont listées ici. Les activités des membres sont énumérées ci-dessous dans le II « Encourager l'organisation d'initiatives locales et renforcer la société civile abolitionniste ».

<sup>18</sup> En 2023, des messages WhatsApp ont été envoyés à des groupes WhatsApp gérés par la Coalition mondiale ainsi qu'à des individus pour un total de 174 francophones et 30 anglophones. Au total, 204 participant-es ont reçu des messages WhatsApp dans 24 pays (Guinée-Conakry, Burundi, Mauritanie, Niger, Togo, RDC, RCI, Cameroun, RCA, Congo, Mali, Benin, Mada, Nigeria, Ghana, Ouganda, Sierra Leone, Kenya, Liberia, Tanzanie, Malawi, Zambie, France, Royaume-Uni).

<sup>19</sup> Coalition mondiale contre la peine de mort, Torture et peine de mort : Discussion avec des rapporteurs spéciaux et des personnes innocentées, video accessible uniquement en anglais sur youtube à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=8LAYl-luv24&t=2770s>

- Affiche de la Journée mondiale 2023 (disponible dans 16 langues dont l'akan, allemand, anglais, arabe, chinois simplifié, chinois traditionnel, espagnol, farsi, français, italien, japonais, lingala, luganda, russe, swahili, et urdu) ;
- Brochure d'information sur la Journée Mondiale 2023 (disponible en français, anglais et arabe)
- Deux brochures sur genre et peine de mort (l'une sur les femmes et la peine de mort et l'autre sur les personnes LGBTQIA+ et la peine de mort) ;
- Fiche détaillée Journée Mondiale 2023 (mise à jour de celle de 2022) ;
- Outil Faits et chiffres 2023 ;
- Kit de mobilisation Journée mondiale 2023 ;
- La compilation des témoignages comprenant des récits de torture dans le processus de peine de mort, a été mise à jour et traduite en anglaise et en français ;
- L'outil pratique sur comment travailler avec les mécanismes des Nations unies concernant la torture et la peine de mort a été mis à jour et traduit en français et en anglais ;
- Rapport de la Journée mondiale 2022.

### 3. Distribuer les outils créés

Au total, 600 enveloppes et colis comprenant un échantillonnage de matériel pour la Journée mondiale ont été envoyées dans le monde entier en juillet, ainsi que 26 enveloppes personnalisées en septembre. Des brochures et des affiches de la Journée mondiale ont également été distribuées en personne lors de missions en octobre à Addis-Abeba auprès de l'Union africaine et à Arusha lors de la session de la CADHP, ainsi que 150 brochures (50 en français et 100 en anglais) et 150 affiches (50 en français et 100 en anglais) lors de l'Assemblée générale. Au total, **2 395 affiches et 5 011 brochures** ont été distribuées pour la Journée mondiale.

Cette année, contrairement aux années précédentes, aucune affiche supplémentaire n'a été directement envoyée aux pays membres en raison de problèmes logistiques. En d'autres termes, il y avait un risque que les affiches n'arrivent pas à temps pour la Journée mondiale, et cela aurait impliquer des coûts supplémentaires. Par conséquent, les membres ont passé des commandes d'affiches, **soit 1050 affiches supplémentaires**, et les coûts d'impression locaux ont été remboursés en Tanzanie, en Tunisie, au Kenya, en Sri Lanka, en Ouganda et en République démocratique du Congo.

En plus des outils en français et en anglais, les affiches ont été accessibles dans 14 autres langues (donc **16 langues au total**) dont l'akan, allemand, anglais, arabe, chinois simplifié, chinois traditionnel, espagnol, farsi, français, italien, japonais, lingala, luganda, russe, swahili, et urdu.

Tous les outils de la Journée mondiale ont été diffusés sur [la page web de la Coalition mondiale contre la peine de mort pour la Journée mondiale de 2023](#). 51 organisations et institutions ont signalé qu'elles préféreraient recevoir uniquement des outils numériques, qui pouvaient être téléchargés gratuitement. Par ailleurs, afin de faciliter l'accès des outils de la Journée mondiale pour les membres de la coalition, un [tableau Trello](#) a été créé, répertoriant tous les outils développés.

Selon l'analyse du site web de la Coalition mondiale, **entre le 1er et le 10 octobre, 7 200 utilisateur-ices se sont connecté-es au site web**. Quelques autres statistiques peuvent être notées ci-dessous pour la même période :

- 639 utilisateur-ices ont visité la page de la Journée mondiale en **anglais**, 138 utilisateur-ices ont visité la page de la Journée mondiale en **français**, 54 la page de la Journée mondiale en

espagnol, 18 la page de la Journée mondiale en arabe, 27 la page de la Journée mondiale en Russe, et 15 la page de la Journée mondiale en farsi.

- La page « Take Action » a été consultée par 260 utilisateur-ices en anglais et par 45 utilisateur-ices en français. Au total la page a reçu 395 vues.
- La page téléchargeable "Faits et chiffres" a été consultée 89 fois en anglais et 52 fois en français.
- 41 utilisateur-ices en anglais et 14 en français ont consulté le document « Faits et chiffres » qui a enregistré un total de 78 vues.
- Le kit de mobilisation, accompagné des brochures « Femmes et peine de mort » et « LGBTQIA+ et peine de mort », a été consulté par un total de 92 utilisateur-ices et a enregistré 122 vues en anglais.

En **octobre 2023**, une enquête a été réalisée auprès des membres de la Coalition mondiale afin d'évaluer la Journée mondiale et de recueillir leurs commentaires via Survey Monkey. Selon l'enquête, les outils et documents les plus utiles ont été l'affiche, la fiche de faits et chiffres, la fiche détaillée, l'outil témoignages ainsi que le rapport de la journée mondiale 2023.

## II. Encourager l'organisation d'initiatives locales et renforcer la société civile abolitionniste

### 1. Initiatives locales soutenues par la Coalition mondiale

En 2023, dans le cadre du projet Afrique, la Coalition mondiale a soutenu financièrement la mise en œuvre de 5 petits projets « Journée mondiale » de 1000 euros. Ces projets étaient **au Kenya** (par l'intermédiaire de la Section kenyane de la Commission internationale des juristes), **en Mauritanie** (par l'intermédiaire de la Coalition Mauritanienne et Coordination Eveil et de la Coordination Eveil et cause pour l'Unité Nationale et la lutte contre l'esclavage), **au Burundi** (par l'intermédiaire de l'Observatoire Burundais des prisons), au Sierra Leone (Society for Human Rights and Development Organisation) et en **République Démocratique du Congo** (Union Chrétienne pour le Progrès et la Défense des Droits de l'Homme). Des détails sur ces activités peuvent être trouvés dans la section suivante.

### 2. Initiatives locales organisées pour la Journée mondiale 2023

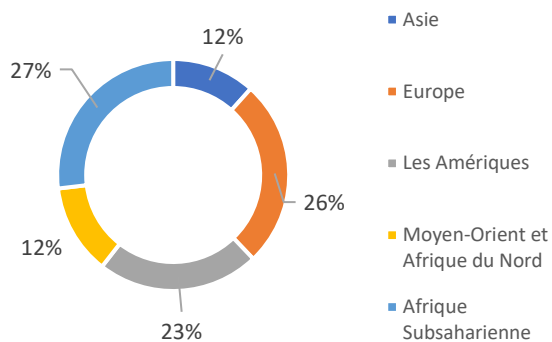
En 2023, la Journée mondiale a enregistré **310 évènements**<sup>20</sup> dans le monde entier, dans 57 pays. La répartition mondiale des évènements par région du monde est présentée dans le graphique 1 avec une majorité d'évènements étant organisés en Afrique subsaharienne (27%) suivi de l'Europe (26%), des Amériques (23%), du Moyen-Orient (12%) et de l'Asie (12%).

---

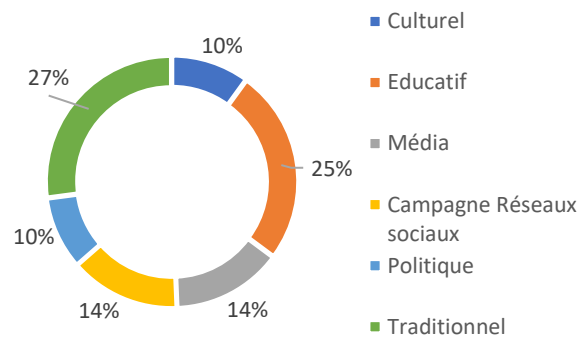
<sup>20</sup> Comme mentionné dans la section « méthodologie », des modifications ont été apportées à dans la comptabilisation des évènements, ce qui explique l'écart avec le nombre d'évènements des années précédentes. Les années précédentes, chaque tweet publié par une organisation de la société civile était comptabilisé comme un évènement. Cette année, seules les « campagnes réseaux sociaux » ont été comptabilisées comme des évènements et ces dernières ont été comptabilisées une seule fois. Les années précédentes, chaque tweet d'une campagne correspondait à un évènement (les tweets étaient comptabilisés et pas les campagnes). Cette année, une campagne réseaux sociaux organisée par une organisation de la société civile ne peut être comptabilisée qu'une fois. Ainsi, si comme les années précédentes, les tweets étaient ajoutés à la somme des évènements, un total d'environ 1000 évènements serait atteint.

Les événements traditionnels tels que les rassemblements et les manifestations représentent la majorité des événements de la journée mondiale 2023, avec 27% du total des événements enregistrés (correspondant à 84 événements). Viennent ensuite les événements éducatifs avec 25% (correspondant à 78 événements), les campagnes sur les réseaux sociaux avec 14 % (correspondant à 44 événements), les événements médiatiques avec 14% (correspondant à 44 événements), les événements culturels avec 10% (correspondant à 31 événements) et pour finir, les événements politiques avec 10% (correspondant à 29 événements).

**Graphique 1. Evènements de la Journée Mondiale 2023 par régions du monde**



**Graphique 2. Evènements de la Journée Mondiale 2023 par type**



### 3. Détail de la mobilisation mondiale

#### 3.1 Amériques

Au moins 70 événements ont été organisés dans les Amériques à savoir notamment aux États-Unis, au Canada et dans plusieurs pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Ces événements ont pris diverses formes comme des rassemblements, des webinaires, des séminaires, des expositions, la publication de déclarations ou encore de campagnes sur les réseaux sociaux.

Aux Etats Unis, des webinaires ont par exemple été organisés par Death Penalty Focus (DPF), The Advocates for Human Rights (TAHR), Death Penalty Action (DPA) et American Constitution Society (ACS). Celui organisé par DPF se concentrait sur l'isolement cellulaire avec la participation du président de l'organisation, Mike Farrell, l'ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Juan E. Méndez, et une avocate d'American Civil Liberties. Le webinaire organisé par TAHR a abordé la manière de mettre en avant les questions de torture et de peine de mort devant le Comité des Nations unies contre la torture et les résultats de ce travail de plaidoyer. DPA à organisé une discussion sur ce que signifie incarner le travail d'abolition, et les nombreuses expériences et émotions qui en découlent. Enfin, ACS a organisé une discussion sur les raisons pour lesquelles la peine de mort devrait être considérée comme un acte de torture en insistant sur la manière dont la Cour suprême des États-Unis

se trompe systématiquement dans les affaires de peine de mort en ignorant la torture psychologique qu'elles impliquent.

Des événements ont mis l'art à l'honneur comme l'exposition publique organisée par Witness to Innocence (WTI) et Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM) en collaboration avec l'ambassade d'Espagne et la délégation de l'Union européenne. Cette exposition mettait à l'honneur des reproductions d'œuvres d'art créées par des personnes condamnées à mort.

Dans les Caraïbes, un article d'opinion conjoint<sup>21</sup> a été publié par Greater Caribbean for Life (GCL) avec la délégation de l'Union Européenne de Trinité-Et-Tobago. L'article explore les complexités entourant aujourd'hui la peine de mort en précisant qu'alors qu'elle était historiquement considérée comme un symbole de justice et de protection sociale, les perspectives évolutives sur la justice et le droit à la vie exigent une réévaluation critique de ses implications éthiques, sociales et légales.

Les membres de la Coalition mondiale basés dans les Amériques ont également organisé des campagnes sur les réseaux sociaux. C'est notamment le cas d'Americans for Democracy and Human Rights Bahrain, Catholic Mobilizing Network, Equal Justice USA et Human Rights Watch.

### 3.2 Asie

En Asie, 36 événements ont été organisés dans 10 pays différents. Ces événements ont pris diverses formes comme des projections de film, des webinaires et tables rondes, des formations, des expositions, la publication de déclarations et de rapports, des campagnes sur les réseaux sociaux ou encore des événements innovants comme un escape game permettant aux participant·es une mise en situation relative à la peine de mort ou des pièces de théâtre.

KontraS, et Justice Project Pakistan (JPP) ont ainsi publié leurs rapports annuels à l'occasion de la Journée mondiale, mettant en avant l'état de la situation de la peine de mort sur la période 2022-2023 respectivement en Indonésie et au Pakistan<sup>22</sup>. La Coalition contre la peine de mort aux Philippines et le Réseau asiatique contre la peine de mort (ADPAN) ont organisé un dialogue en ligne autour de l'abolition de la peine de mort et de la lutte contre le trafic de drogue. En Indonésie, ECPM et KontraS ont planifié une table ronde sur la peine de mort en tant que torture irréversible. En Indonésie, Lembaga Bantuan Hukum Masyarakat (LBHM) a également organisé un débat qui s'est concentré sur la peine de mort comme instrument politique des régimes anti-droits humains.

Certains des événements organisés étaient à vocation éducative comme celui organisé par ADPAN à destination étudiant·es afin qu'ils/elles renforcent leurs connaissances sur les procédures de clémence. L'Association pour la Démocratie aux Maldives (ADM) a quant à elle développé et partagé des supports de sensibilisation sur l'application de la peine de mort et les principes islamiques du Qisas.

Diverses activités innovantes et artistiques ont également été organisées. L'Alliance taïwanaise pour l'abolition de la peine de mort (TAEDP) a organisé une exposition et des discussions en présentant des lettres, des œuvres d'art, des espaces de vie simulés dans les cellules et des interviews avec les proches

---

<sup>21</sup> Délégation de l'Union Européenne à Trinité-et-Tobago, Manifestation conjointe locale à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort 2023. Accessible sur le lien suivant : [https://www.eeas.europa.eu/delegations/trinidad-and-tobago/local-joint-op-ed-occasion-world-day-against-death-penalty-2023\\_en?ettrans=fr](https://www.eeas.europa.eu/delegations/trinidad-and-tobago/local-joint-op-ed-occasion-world-day-against-death-penalty-2023_en?ettrans=fr)

<sup>22</sup> KontraS, International Death Penalty Report : Steep Road for abolishing Death Penalty in Indonesia, 2023. Disponible à l'adresse suivante: <https://kontras.org/wp-content/uploads/2023/12/KontraS-Jalan-Terjal-Penghapusan-Hukuman-Mati-eng-Revisi.pdf> (seulement disponible en anglais)

de personnes condamnées à mort afin de permettre au public d'apercevoir la vie des personnes détenues dans le couloir de la mort, de comprendre leurs sentiments en tant qu'êtres humains et de saisir leur désir de dignité. JPP a eu l'ingénieuse idée d'organiser un escape game « Caught ! » afin d'impliquer, éduquer et inspirer les participant-es en les plongeant dans les complexités du système de justice pénale et les conséquences de la peine capitale. Redemption Pakistan a organisé une pièce de théâtre qui a mis en lumière l'utilisation abusive de la loi sur le blasphème et d'autres lois sévères qui sont largement utilisées pour condamner des personnes à la peine de mort. La projection de film a également été mise à l'honneur comme l'a fait l'initiative Eleos Justice, affiliée à la Faculté de Droit de l'Université de Monash, en organisant une projection du film « There is No Evil » qui met en lumière les réalités insidieuses, les dilemmes moraux et les conséquences humaines dévastatrices de la peine de mort en Iran.

Des visites de prisons et de personnes condamnées à mort ont été organisées par diverses organisations comme l'a fait TAEDP.

Enfin, les membres de la Coalition mondiale basés en Asie ont également organisé des campagnes sur les réseaux sociaux. C'est notamment le cas de TAEDP, ADPAN, le Kurdistan Human Rights Network et JPP.

### 3.3 Europe

Sur les 82 événements organisés en Europe, 12 pays différents étaient représentés et plusieurs types d'activités ont été organisés par les organisations membres de la Coalition mondiale.

La Coalition mondiale Allemande pour abolir la peine de mort (GCADP) a opté pour la publication quotidienne, au cours de la première moitié d'octobre, de vidéos enregistrées par ses membres donnant la parole aux personnes se trouvant dans le couloir de la mort. L'association des droits humains du Kurdistan à Genève a organisé une projection de courts métrages dont « The Symbole of Life » et « Sept hivers à Téhéran ». A partir d'images filmés clandestinement, « Sept Hivers à Téhéran » met en lumière, une femme iranienne nommée Reyhaneh Jabbari, condamnée à mort pour le meurtre de l'homme qui était sur le point de la violer. Après les projections, a eu lieu un débat sur les exécutions en Iran et l'anniversaire de la révolution pour la vie et la liberté des femmes. Amnesty International France a organisé un webinaire pour échanger des points de vue avec des expert-es sur le lien entre la peine de mort et la torture, qui n'est actuellement pas reconnu par les normes internationales en vigueur.

Des assemblées de soutien à Kenneth Smith, un prisonnier du couloir de la mort de l'Alabama qui a survécu à une exécution ratée et qui, au moment de la journée mondiale 2023, faisait face à une exécution utilisant l'azote, ont également été organisés par la Comunità di Sant'Egidio dans plusieurs pays d'Europe dont l'Italie et l'Allemagne. La Comunità di Sant'Egidio a également organisé des réunions en Espagne, Italie, l'Allemagne et la Belgique dans les écoles de langues de Sant'Egidio sur le sujet des personnes migrantes et de la peine de mort.

Les membres de la Coalition mondiale basés en Europe ont également organisé des campagnes sur les réseaux sociaux. C'est notamment le cas de ACAT France, Ensemble contre la peine de mort (ECPM), la Fédération International pour les droits humains (FIDH), la German Coalition to Abolish the Death Penalty, SALAM for Democracy and Human Right, International Bar Association Human Rights Institute,

Amnesty France, Le Centre pour les droits civils et politiques, (CCPR Center), Death Penalty Project, Lifespark Movement against the death penalty et la Ligue des Droits de l'Homme.

### 3.4 Moyen-Orient et Afrique du Nord

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, sur 39 événements, 13 pays différents étaient représentés. Les événements organisés ont pris diverses formes comme des projections de film, des tables rondes, des expositions, la publication de déclarations et de rapports, ou encore des campagnes sur les réseaux sociaux, etc.

A l'occasion de la journée mondiale 2023, l'Organisation Européenne des droits humains en Arabie Saoudite (ESOHR) a publié un article<sup>23</sup> sur les exécutions en Arabie Saoudite en soulignant cette pratique comme une torture irréversible. Le Center of Statistics of Human Rights Activists in Iran (HRA) a également publié son rapport annuel<sup>24</sup> dans un effort de sensibilisation du public sur l'état de la peine de mort en Iran, particulièrement avec les centaines de condamnés à mort, attendant leurs exécutions.

L'association justice et miséricorde (AJEM) a organisé une table ronde qui portait sur le lien entre la peine de mort et la torture, soulignant les effets psychologiques, physiques et sociaux subis par les victimes de torture et les personnes condamnées à mort. Lors de la session, l'avocate Lina Al-Aya Chamoun a offert une analyse approfondie sur la peine de mort, mettant en lumière son écart fondamental avec l'interdiction de la torture ainsi que d'autres peines ou traitements considérés comme cruels, inhumains et dégradants, et ce, entre la loi et la réalité. La Coalition marocaine contre la peine de mort a également organisé une conférence nationale réunissant des représentants d'organisations de la société civile, du gouvernement et d'institutions.

Des présentations sur la peine de mort ont également été organisées à l'Université St Joseph au Liban par l'association Libanaise pour les droits civils (LACR) et Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en partenariat avec l'Association Justice Miséricorde (AJEM) et l'Académie universitaire pour la non-violence et les droits humains.

Diverses organisations ont fait le choix de projeter des films pour nourrir des débats. C'est notamment le cas de l'organisation pour l'abolition de la peine de mort en Iraq qui a organisé la projection du documentaire « Les Larmes du Bourreau » et un partage d'expériences de personnes qui ont été torturées et dont la vie a été menacée dans les prisons irakiennes. Ce film relate des relations complexes entre les prisonniers, leur lutte pour leur survie et sur la condition humaine dans l'univers carcéral. La Coalition marocaine contre la peine de mort et l'observatoire marocain des prisons ont également choisi de projeter un film et d'animer des débats sur l'abolition de la peine de mort.

Enfin, es membres de la Coalition mondiale basés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont également organisé des campagnes sur les réseaux sociaux. C'est notamment le cas de SALAM for Democracy et Abdorrahman Boroumand Center.

---

<sup>23</sup> European Saudi organization for Human Rights (ESOHR), Between Sentencing, Waiting, and Execution : Execution in Saudi Arabia is Continuous Torture, 2023 ; Disponible à l'adresse suivant en anglais et arabe seulement : <https://www.esohr.org/en/%d8%a8%d9%8a%d9%86-%d8%a7%d9%84%d8%ad%d9%83%d9%85-%d9%88%d8%a7%d9%84%d8%a7%d9%86%d8%aa%d8%b8%d8%a7%d8%b1-%d9%88%d8%a7%d9%84%d8%aa%d9%86%d9%81%d9%8a%d8%b0-%d8%a7%d9%84%d8%a5%d8%b9%d8%af%d8%a7%d9%85/>

<sup>24</sup> Center of Statistics of Human Rights Activists in Iran (HRA), Annual Report on Execution in Iran 2022-2023. Disponible à l'adresse suivante seulement en anglais : <https://www.en-hrana.org/world-day-against-the-death-penalty-annual-report-on-execution-in-iran-2022-2023/>



### 3.4 Afrique subsaharienne

Sur les 83 événements organisés en Afrique subsaharienne, 20 pays différents étaient représentés. Les événements organisés ont pris diverses formes comme des tables rondes, des conférences, la publication de déclarations et de rapports, ou encore des campagnes sur les réseaux sociaux, etc.

Dans cette région, des conférences ont été organisées, à l'image de celles organisées en Ouganda, République Démocratique du Congo, Mauritanie et au Kenya. En Ouganda, Penal Reform International (PRI) a organisé sa conférence sur les droits des femmes affectées par la justice pénale en impliquant des expert·es régionaux·ales et internationaux·ales des droits humains, des diplomates, des membres du pouvoir judiciaire, des décideur·euses politiques, des leaders locaux·ales, des forces de l'ordre et des établissements pénitentiaires, des représentant·es gouvernementaux·ales, la société civile et des personnes concernées (femmes anciennement incarcérées, etc). Cette conférence a mis en avant des lacunes existantes dans l'accès à la justice affectant les femmes dans le système de justice pénale, des leçons et des bonnes pratiques de différentes juridictions, et a discuté le développement de politiques éclairées et de systèmes de justice pénale plus sensibles au genre à travers le continent africain. En RDC, le Réseau des Associations de Défense des droits de l'Homme et des militants Abolitionnistes de la peine de mort (RADHOMA) et l'Union chrétienne pour le progrès et la défense des droits de l'homme (UCPDHO) ont chacun organisé une conférence qui a rassemblé les autorités locales et des leaders de groupes armés afin de discuter de l'abolition de la peine de mort et de son lien avec la notion de torture. En Mauritanie, la Coalition Mauritanienne contre la peine de mort et la Coordination Eveil et cause pour l'Unité Nationale et la Lutte contre l'esclavage ont organisé une conférence auprès de décideur·euses politiques (député·es, maires, avocat·es, juges, etc) a permis de renforcer les réflexions sur le lien entre la torture et la peine de mort et inciter à abolir totalement la peine de mort dans le pays. Au Kenya, la Section kenyane de la Commission internationale des juristes (ICJ Kenya) a organisé une conférence d'une demi-journée qui rassemblé divers acteur·ices qui a notamment abordé le projet de loi sur le code pénal (amendement), 2023, qui vise à abolir la peine de mort dans le pays.

Dans la région, des séminaires de type formation/sensibilisation ont également été organisés. Au Niger, Réseau Progrès Et Développement Humanitaire (REPRODEVH), a organisé un atelier de formation pour les responsables pénitentiaires, les unités d'enquête, les organisations de la société civile et les acteurs de la chaîne pénale. Cet atelier avait pour objectif de promouvoir la collaboration et la lutte contre la torture au Niger en mettant en lumière la ratification par le Niger du Protocole Facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPTCAT) en novembre 2014, ouvrant la voie à la désignation d'un mécanisme national de prévention (MNP), organe de monitoring indépendant. A Douala au Cameroun, un atelier de sensibilisation auprès des leaders de la société civile, d'avocat·es, de journalistes, de la commission des droits de l'homme du Cameroun, a été coordonné par Droits et Paix autour du thème de la Journée mondiale 2023. Lors de ce séminaire, la contradiction existante entre la peine de mort et la torture dans le corpus légal camerounais a particulièrement été soulignée. Au Burundi, l'Observatoire Burundais des prisons a organisé un atelier sur la ratification du Deuxième Protocole Facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques pour l'abolition de la peine de mort. De plus, au Nigéria, une table ronde a été organisée par Avocats sans Frontières Nigéria, réunissant des représentants et représentnates de la société civile et du gouvernement pour discuter de la peine de mort et de la torture. Le panel a également discuté des tendances en matière d'abolition de la peine de mort en Afrique au cours des dix dernières années.

Ces événements ont été soutenus par l'Ambassade de France et le Haut-Commissariat d'Australie au Nigeria, en partenariat avec la Commission nationale des droits de l'homme.

Enfin, les membres de la Coalition mondiale basés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont également organisé des campagnes sur les réseaux sociaux. C'est notamment le cas de Foundation for Human Rights Initiative (FHRI), Hope Behind Bars Africa, Human Rights Law Services, Legal and Human Rights Center, ICJ Kenya, etc.

### III. Résonance de la Journée mondiale 2023

#### 1. Résonance institutionnelle et médiatique de la Journée mondiale 2023

##### 1.1 Résonance institutionnelle

A l'occasion de la Journée mondiale 2023, de nombreuses institutions intergouvernementales, internationales et nationales ont exprimé publiquement leur opposition à la peine de mort et à la torture, créant un écho international. Diverses perspectives sur la compréhension du lien entre la torture, les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et la peine de mort ont été partagées, renforçant les réflexions amorcées en 2022 à l'échelle internationale, régionale et nationale.

##### a) Déclarations d'expert-es des mécanismes des droits humains internationaux et régionaux

Au niveau international, **la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**, Alice Edwards, et **le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires**, Morris Tidball-Binz, ont [réitéré leur appel](#) en faveur de l'abolition définitive de la peine de mort déjà émis en 2022, en consolidant les liens entre l'interdiction de la torture et de la peine de mort. Leur déclaration met ainsi en avant l'incompatibilité de la peine de mort avec l'obligation de s'abstenir de tout acte de torture et mauvais traitement en raison des souffrances graves et douleurs infligées à une personne, de sa condamnation à mort jusqu'à son exécution. Il et elle rappellent ainsi qu'« il est pratiquement impossible pour les États d'imposer la peine de mort tout en respectant leurs obligations en matière de droits humains, notamment l'interdiction absolue et universelle de la torture »<sup>25</sup>.

Au niveau régional, **l'Honorable Commissaire Idrissa Sow de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)** a quant à lui publié [une déclaration](#) qui appelle à l'abolition de la peine de mort en mettant en lumière le lien entre la peine de mort, la torture et autres traitements inhumains. Il a ainsi rappelé les souffrances endurées par les personnes condamnées à mort et leurs proches, démontrant l'urgence à prendre des mesures rapides en vue de son abolition ou au moins l'institution d'un moratorium légale ou de facto<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Communiqué de presse, Des experts de L'ONU appellent à l'abolition de la peine de mort, 10 octobre 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2023/10/un-experts-call-universal-abolition-death-penalty>

<sup>26</sup> Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Communiqué de presse, Déclaration à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale contre la peine de mort, 10 octobre 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://achpr.au.int/index.php/fr/news/communiqu-e-de-presse/2023-10-10/declaration-loccasion-de-la-celebration-de-la-journee-mondiale>

b) Décideur-euses politiques

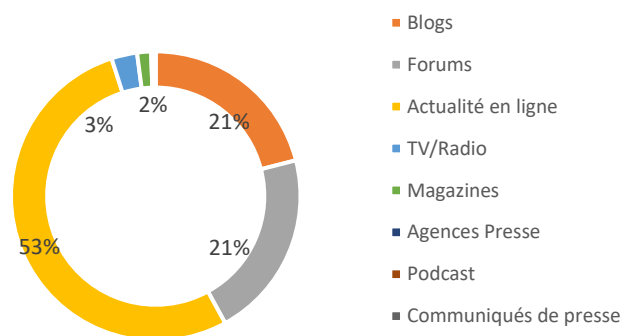
[Des déclarations conjointes](#)<sup>27</sup> marquant la Journée mondiale et son thème, publiées par le **Secrétaire Générale du Conseil de L'Europe (CE)** et de la **Haute Représentante des affaires étrangères au nom de l'Union Européenne (UE)** ont été diffusées sur plusieurs site web de l'UE, réaffirmant avec force leur opposition sans équivoque à la peine de mort, y compris à sa réintroduction, dans tous les cas et en toutes circonstances. Parmi elles, nous pouvons retrouver la délégation de l'Union européenne au Bangladesh et au Uganda, deux pays rétentionnistes. Ces déclarations ont été traduites en moyenne en 24 langues, y compris dans les langues des pays non-membres de l'UE comme le Russe, l'Arabe, le Biélorusse, l'Azéri, le Persan, et l'Arménien.

Au moins **8 gouvernements représentants de pays abolitionnistes**, dont la [Belgique](#), la [Suisse](#), l'[Espagne](#), l'[Italie](#), la [France](#), la [Suède](#), la [Norvège](#), et le [Canada](#) ont publié des documents témoignant de leur engagement en faveur de la cause abolitionniste internationale à l'occasion de la Journée mondiale 2023.

## 1.2 Couverture médiatique de la Journée mondiale 2023

Selon les données collectées par TalkWalker<sup>28</sup>, **la Journée mondiale a fait l'objet de 5710 publications dans les médias**. Cela correspond à 3028 articles dans la presse en ligne (actualités en ligne et journaux), 1200 blogs et 1200 forums, 164 émissions de radio, 89 magazines, 12 agences presse, 11 podcasts et 6 communiqués de presse qui abordaient la Journée mondiale. (Voir Graphique 3 pour la répartition des types de médias). Ces publications ont engendré au moins **28 900 engagements**<sup>29</sup> **d'utilisateur-ices** (cela comporte les réactions d'utilisateur-ices comme les likes, commentaires, sauvegardes, impressions vis-à-vis des articles abordant la Journée mondiale etc...) et **ont touché environ 10.6 billions de personnes dans le monde entier**.

Graphique 3. Types de médias couvrant la journée mondiale 2023



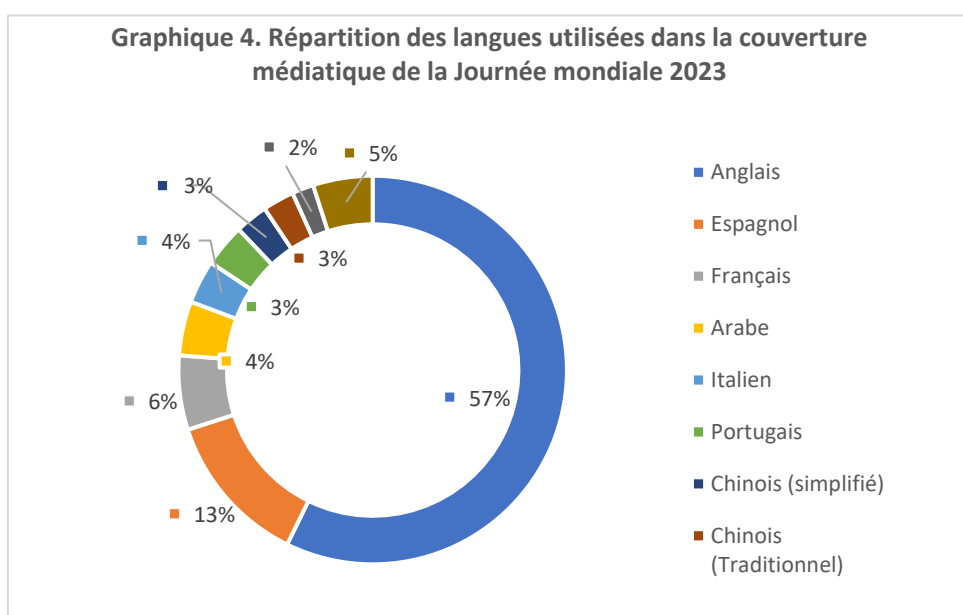
<sup>27</sup> Conseil de l'Europe, Communiqué de presse, Journée européenne et mondiale contre la peine de mort, 10 octobre 2023 : Déclaration conjointe du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et de la Haute Représentante, au nom de l'Union européenne, 9 octobre 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2023/10/09/european-and-world-day-against-the-death-penalty-10-october-2023-joint-statement-by-the-secretary-general-of-the-council-of-europe-and-the-high-representative-on-behalf-of-the-european-union/>

<sup>28</sup> Pour plus de détails sur l'outil TalkWalker et les méthodes utilisées pour recueillir les données, voir la section méthodologie en introduction, page 4.

<sup>29</sup> L'engagement pour un article/une publication est la somme des actions effectuées en réponse à cet(te) article/publication. L'engagement pour un sujet est la somme des engagements mesurés pour tous les articles/publications relatifs au sujet.

Nous observons que l'actualité en ligne domine largement la couverture médiatique de la journée mondiale 2023 (53% de la couverture médiatique), suivi des blogs et forums (42%).

Par ailleurs, sur l'ensemble des médias couvrants la journée mondiale 2023, l'anglais était la langue la plus utilisée représentant 57% de la couverture médiatique, suivi de l'espagnol (13%), du français (6%) et de l'arabe (4%) (Voir Graphique 4).

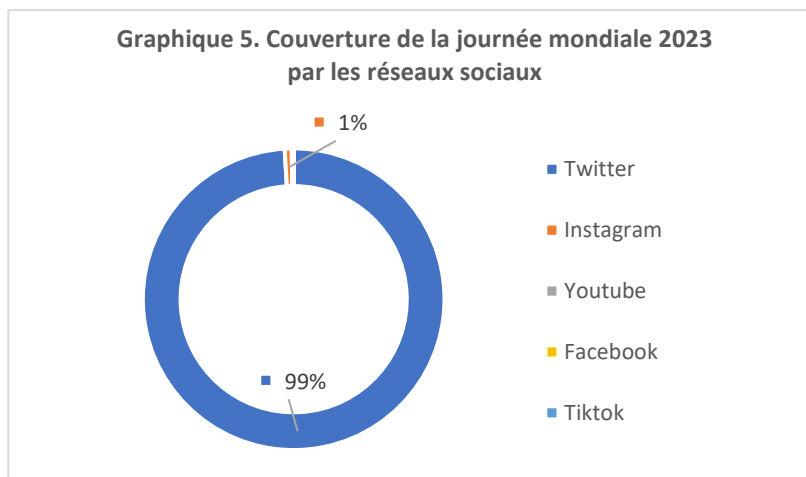


### 1.3 Couverture sur les réseaux sociaux de la Journée mondiale 2023

Grâce à l'utilisation du logiciel TalkWalker<sup>30</sup>, nous avons observé **32 100 publications** relatives à la Journée mondiale contre la peine de mort et l'abolition de la peine de mort du 1 au 13 octobre sur X (anciennement Twitter), Instagram, Facebook, Twitter, YouTube et TikTok. Ces publications ont donné lieu à **112 900 engagements** de la part des utilisateur-ices des réseaux sociaux (cela comprend les likes, commentaires, retweets, etc), donnant lieu à environ **305 600 000 personnes touchées par les publications liées à l'abolition de la peine de mort pour la Journée mondiale**.

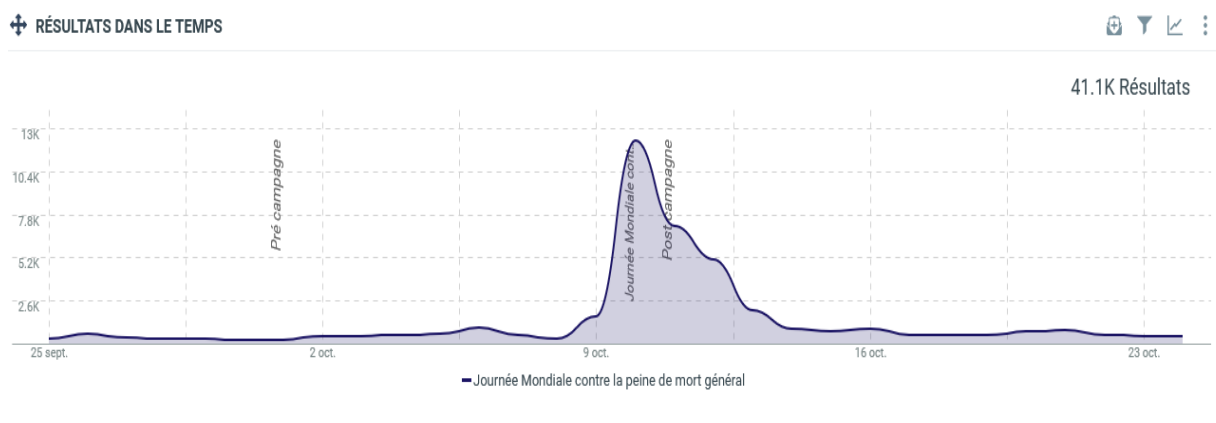
Parmi les différentes plateformes analysées, il est évident que Twitter domine nettement en termes de couverture de la Journée mondiale 2023 sur les réseaux sociaux, représentant 99% des résultats avec 31 800 engagements sur la plateforme, suivi d'Instagram avec 240 posts. (Voir Graphique 5)

<sup>30</sup> Pour plus de détails sur l'outil TalkWalker et les méthodes utilisées pour recueillir les données, voir la section méthodologie en introduction, page 4.



L’hashtag le plus utilisé sur Twitter a été **#NoDeathPenalty** avec **10 800 utilisations**, suivi de **#StopExecutionsInIran** avec **6 200 utilisations**.

Pendant toute la campagne « Journée mondiale », on observe logiquement un pic d’engagements et de publications est à noter lors de la journée mondiale du 10 octobre.

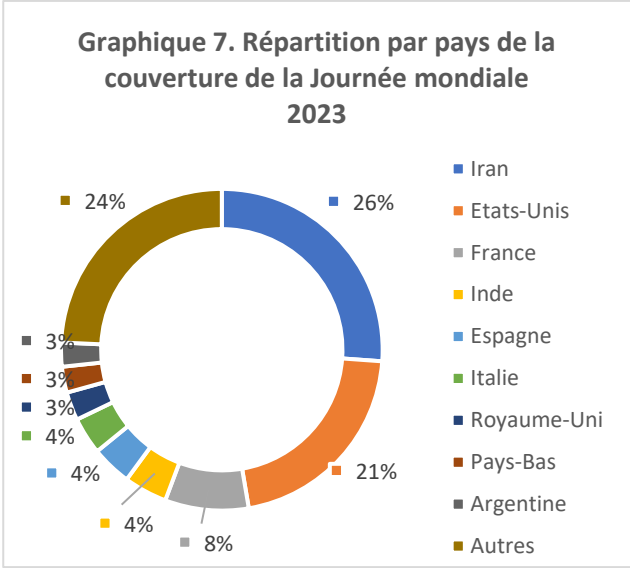
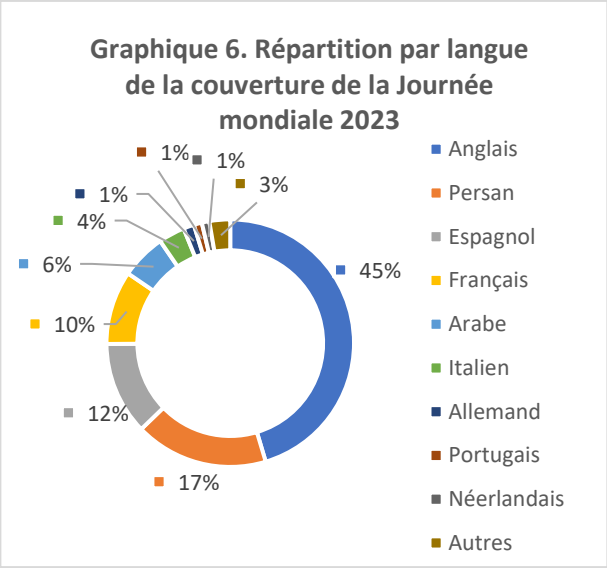


Parmi les réseaux sociaux couvrants la journée mondiale 2023 (Instagram, Twitter, YouTube, Facebook et Tiktok, l’anglais était la langue la plus utilisée représentant 45,4% de la couverture médiatique, suivi du perse (17,5%), de l’espagnol (12,3%) et du français (9,5%) (Voir Graphique 6).

La couverture de la journée mondiale 2023 sur les réseaux sociaux a touché de nombreux pays dont l’Iran qui apparait en premier plan avec 8 400 engagements représentant 26,2% des engagements totaux, suivi des Etats-Unis (24,3%) et de la France (8,4%). (Voir Graphique 7)

Par ailleurs, si on observe la campagne menée par la Coalition mondiale du 1er octobre au 10 octobre 2023 sur les réseaux sociaux (Instagram, Twitter et Facebook), on peut mentionner que le compte Instagram de la Coalition mondiale a gagné 35 nouveaux followers et enregistré une augmentation de visites de profil de 166% par rapport à la période précédente. La page Facebook de la Coalition mondiale quant à elle, a enregistré une augmentation de visite de 406,5% par rapport à la période précédente, avec une portée de 1436 comptes atteints. 775 personnes ont visité la page Facebook au

début du mois d'octobre, avec un pic de plus de 300 personnes lors du 10 octobre. Selon un résumé de 14 jours sur Twitter, le compte de la Coalition mondiale eu 10 000 impressions dont 713 impressions de tweet<sup>31</sup> par jour. Enfin, grâce au logiciel TalkWalker nous avons pu analyser la portée de l'hashtag #NoDeathPenalty promu par la Coalition mondiale. Sur la période du 1<sup>er</sup> au 13 Octobre, le **#NoDeathPenalty a été utilisée 10 700 fois** avec une moyenne de 826 publications par jours utilisant cet hashtag.



<sup>31</sup> Le nombre de fois que votre contenu, qu'il s'agisse d'un article ou d'une histoire, a été montré aux utilisateurs.

## VI. Impact des Journées Mondiale 2022-2023

### 1. Avancées dans la reconnaissance de la peine de mort comme équivalant à de la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Les Journées mondiales 2022-2023 avaient pour but de rendre visible les liens existants entre l'application de la peine de mort et **la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**, afin de plaider pour son abolition totale.

Nous pouvons affirmer que la mobilisation du mouvement abolitionniste lors de ces deux Journées mondiales, a permis une **reconnaissance accrue du lien entre peine de mort et torture** et que les objectifs identifiés ont été en partie atteints.

Dans un premier temps, cette reconnaissance s'observe à travers les prises de positions affirmées sur le lien entre peine de mort et torture de la part des organisations de la société civile abolitionniste. A ce titre nous pouvons citer la [note de position sur la peine de mort et la torture](#)<sup>32</sup>, rédigée par la FIACAT et signée par 42 organisations, qui affirme que la peine de mort est incompatible avec l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui est une norme impérative du droit international.

Ces prises de positions viennent également d'acteur·ices internationaux·ales, régionaux·ales et nationaux·ales des droits humains. Nous pouvons notamment citer les prises de positions suivantes :

- En octobre 2022 et 2023, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Alice Edwards, et le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Morris Tidball-Binz, ont publié des déclarations communes sur la relation entre la peine de mort et l'interdiction absolue de la torture. Ils/elles ont notamment insisté sur le phénomène du couloir de la mort qui doit être considéré comme une forme de traitement inhumain, tout comme l'isolement quasi total des personnes condamnées à la peine capitale et souvent détenues dans des conditions d'isolement illégales.
- En octobre 2022, le président de la Commission des droits de l'Homme du Pakistan a publié une déclaration démontrant que l'application de la peine capitale équivaut à de la torture.
- En novembre 2022, la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples a adopté la résolution n°544 sur la peine de mort et l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans laquelle elle exhortait notamment « les États parties à la Charte africaine qui maintiennent encore la peine de mort à mettre pleinement en œuvre le droit à la vie, le droit à la dignité humaine et l'interdiction de la torture ».
- En décembre 2022, la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples a rendu deux arrêts concernant la condamnation à la peine capitale en Tanzanie de Marthine Christian Msuguri et de Ghati Mwita. La Cour a jugé que l'imposition d'une peine de mort viole l'article 5 de la Charte africaine, relatif au droit à la dignité humaine (et donc à l'interdiction de la torture). La

---

<sup>32</sup> FIACAT, La peine de mort et l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 9 octobre 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fiacat.org/publications/rapports/rapports-thematiques/3004-la-peine-de-mort-et-l-interdit-de-la-torture-et-des-peines-ou-traitements-cruels-inhumains-ou-degradants>



Cour a estimé que l'impact psychologique d'une condamnation à mort constituait un traitement inhumain.

- Depuis 2022, la mention par des procédures spéciales des Nations unies établissant que la peine de mort est en soi une violation de l'interdiction torture et des traitements inhumains et dégradant est de plus en plus fréquente comme l'illustrent les communications adressées la République-unie de Tanzanie<sup>33</sup>, au Pakistan<sup>34</sup>, au Malawi<sup>35</sup>, à l'Arabie Saoudite<sup>36</sup> et à la Biélorussie<sup>37</sup>.
- En février 2023, dans une lettre récente adressée au Gouvernement d'Arabie Saoudite, plusieurs procédures spéciales des Nations unies ont indiqué que la peine de mort à l'égard des personnes de moins de 18 ans était un traitement équivalent à de la torture<sup>38</sup>.
- En octobre 2023, le Commissaire Idrissa Sow de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) a publié une déclaration qui rappelle le lien entre la peine de mort, la torture et autres traitements inhumains, notamment en mettant en avant les souffrances endurées par les personnes condamnées à mort et leurs proches.

De plus, cette reconnaissance s'observe à travers l'intérêt croissant pour des **recherches approfondies** sur les similitudes entre la peine de mort et la torture du point de vue des droits humains. A ce titre, lors du panel de haut niveau organisé par la Coalition mondiale, Morris Tidball-Binz, Rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, a souligné comment, d'un point de vue médical, la peine de mort équivaut à de la torture en citant les [recherches révolutionnaires](#) menées aux États-Unis par les docteurs Joel Zivot et Mark Edgar qui démontrent que même l'injection létale, qui semble rapide et indolore, soumet la personne à une mort atrocement lente et peut s'apparenter à de la torture. Ces recherches portent également sur le lien entre la procédure judiciaire menant à la peine de mort et la torture psychologique, à l'image des conclusions dressées par John Bessler qui rappelle que des menaces de mort telles que les simulacres d'exécution sont un exemple classique de torture psychologique<sup>39</sup>.

## 2. Autres impacts de la Journée mondiale contre la peine de mort

Selon les organisations membres de la Coalition mondiale, en 2023, la Journée mondiale a principalement permis la sensibilisation de l'opinion publique et des décideur-euses politiques et l'élargissement des soutiens à l'abolition de la peine de mort.

---

<sup>33</sup> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme, [UA TZA 2/2022](#), 18 mai 2022.

<sup>34</sup> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme, [AL PAK 3/2022](#), 27 juin 2022

<sup>35</sup> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme, [UA MWI 4/2022](#), 23 septembre 2022.

<sup>36</sup> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme, AL SAU 8/2022, 13 juin 2022 et Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme, [AL SAU 1/2023](#), 16 février 2023.

<sup>37</sup> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme, [OL BLR 3/2022](#), 23 mai 2022.

<sup>39</sup> Bessler, John D, « A Torturous Practice: Prohibiting the Death Penalty's Use Through a Peremptory Norm of International Law », Oxford Law Blogs, 4 mai 2023. Accessible à l'adresse suivante en anglais seulement : <https://blogs.law.ox.ac.uk/death-penalty-research-unit-blog/blog-post/2023/05/torturous-practice-prohibiting-death-penalty>

Pour les membres de la Coalition mondiale, l'organisation d'activités tels que les conférences, webinaires ou la projection de films a permis de sensibiliser des personnes que ne sont habituellement pas engagées dans la cause abolitionniste, contribuant ainsi à **élargir le mouvement en faveur de l'abolition de la peine de mort**. Diverses organisations membres ont ainsi mentionné l'impact spécifique de cette journée mondiale chez les étudiant-es, suggérant ainsi un intérêt croissant de leur part pour la question de la peine de mort. Cela laisserait entendre que le mouvement gagnerait en ampleur parmi les jeunes, notamment grâce aux multiples conférences et webinaires organisés dans les facultés et universités du monde entier. De manière similaire, les campagnes menées sur les réseaux sociaux auraient suscité un intérêt particulier chez un public qui, supposément, n'était pas familiarisé avec les enjeux et les violations des droits humains liés à la peine de mort, incitant ainsi à une réflexion plus approfondie sur la question.

Par ailleurs, les membres de la Coalition mondiale ont également mis en avant l'impact de cette Journée mondiale au niveau **politique et auprès des décideur-euses politiques**, incitant parfois les gouvernements et/ou les autorités publiques à prendre des mesures vers l'abolition de la peine de mort ou de la réduction de son champ d'application. A ce titre nous pouvons donner l'exemple du Niger où la Journée mondiale a donné lieu à l'adoption d'un nouveau plan stratégique de plaidoyer national sur l'abolition de la peine de mort.

Enfin, les membres de la Coalition mondiale ont rappelé que la journée mondiale revêt une importance cruciale pour les **familles des personnes condamnées à mort, car elle leur rappelle qu'elles ne sont pas seules et que la question de la peine de mort demeure d'actualité**.

## VI. Annexes

### 1. A propos de la Coalition mondiale

La Coalition mondiale contre la peine de mort, alliance de plus de 160 ONG, barreaux, collectivités locales et syndicats, a été créée à Rome le 13 mai 2002. Elle a été fondée à la suite de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du 1er Congrès mondial contre la peine de mort organisé par l'ONG française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) à Strasbourg en juin 2001.

Le but de la Coalition mondiale est de renforcer la dimension internationale de la lutte contre la peine de mort. Son objectif ultime est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Pour atteindre son but, la Coalition mondiale plaide pour un arrêt définitif des condamnations à mort et des exécutions dans les pays où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à obtenir une réduction du recours à la peine capitale comme première étape vers l'abolition.

Depuis 2003, la Coalition a fait du 10 octobre la Journée mondiale contre la peine de mort.

### 2. Lien vers la liste de tous les membres

Vous trouverez une liste complète de tous les membres de la Coalition mondiale sur notre site web, disponible ici : <https://worldcoalition.org/fr/qui-sommes-nous/organisations-membres/>



[www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org)

Coalition mondiale contre la peine de mort

Mundo M, 47, avenue Pasteur, 93100 Montreuil, France

E-mail : [contact@worldcoalition.org](mailto:contact@worldcoalition.org)

Tel : +33 1 80 87 70 43